

130^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 - 20.3.2014

Réunion des Femmes parlementaires Ordre du jour FEM/19/A.1 14 février 2014

DIX-NEUVIEME REUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

16 et 18 mars 2014

I. EMPLOI DU TEMPS ET MODALITES DES DEBATS

La Dix-neuvième Réunion des Femmes parlementaires se tiendra au CICG et comptera quatre séances :

- deux séances le dimanche 16 mars, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 heures au plus tard, pour l'examen de tous les points à son ordre du jour, à l'exception du point 9;
- § une séance extraordinaire le mardi 18 mars, de 15 heures à 15 h.45, pour élire des nouvelles représentantes régionales, titulaires et suppléantes, au Comité de coordination des Femmes parlementaires;
- § une deuxième séance extraordinaire le mardi 18 mars, de 17 h.15 à 17 h.45, pour procéder à l'élection de la Présidente et des deux Vice-présidentes du Comité de coordination.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et spontanée possible. Les interventions devront être brèves, ne dépassant pas les trois minutes. Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'elles trouveront sur les pupitres et en le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente. Cette procédure sera facultative dans les groupes de discussion.

- II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ dimanche 16 mars 2014 (9 h.30 18 heures)
- 1. Adoption de l'ordre du jour (FEM/19/A.1)
- 2. Activités relatives à l'égalité des sexes aux Assemblées de l'Union interparlementaire
 - a) Travaux du Comité de coordination des Femmes parlementaires pendant ses deux sessions précédentes (FEM/19/2a)-Inf.1)
 Les participantes seront informées des délibérations du Comité de coordination lors de ses sessions du 6 octobre 2013, et du 16 mars 2014, à Genève.
 - b) Adoption des amendements aux Règlements de la Réunion des Femmes parlementaires et du Comité de coordination des Femmes parlementaires (FEM/19/2b)-Inf.1)
 - c) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes Les participantes seront informées des délibérations du Groupe du partenariat.
 - d) Informations sur les activités récentes de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes
 - e) Divers

3. La Réunion des Femmes parlementaires à l'avenir

Les participantes seront invitées à débattre brièvement de la nature, des modalités de travail et des objectifs de la Réunion des Femmes parlementaires.

Les débats se termineront à 11 heures.

- 2 - FEM/19/A.1

4. Contribution aux travaux de la 130^{ème} Assemblée (FEM/19/3-Inf.1)

Les femmes parlementaires sont invitées à discuter des points suivants de l'ordre du jour de la 130^{ème} Assemblée :

- Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles (Deuxième Commission permanente)
- Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements (Troisième Commission permanente)

Les participantes se diviseront en deux groupes, un par point.

Auparavant, les participantes éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées clés que devra présenter sa rapporteuse à la séance plénière de la Réunion des Femmes parlementaires, l'après-midi même.

La rapporteuse de chaque groupe de discussion sera chargée de rédiger des amendements au projet de résolution qui seront présentés à la Deuxième et la Troisième Commission permanente pour débat. Ces amendements seront rédigés en consultation avec les Présidentes du Comité de coordination, de la Réunion et des groupes de discussion, et seront présentés au nom de la Réunion des Femmes parlementaires. Les amendements viseront à apporter une dimension « genre » à la résolution.

Chaque groupe pourra débattre de 11 à 13 heures.

Les débats de la Réunion seront suspendus de 13 heures à 14 h30.

5. Réunion-débat "Quelles priorités pour les femmes au cours des dix prochaines années?"

Les femmes, qui constituent plus de la moitié de la population mondiale, restent de loin le groupe le plus défavorisé, et ce dans tous les domaines de la vie. Elles recèlent aussi le plus grand potentiel de progrès encore inexploité.

Dans de nombreux pays, les femmes ne jouissent toujours pas des libertés et des droits fondamentaux. Du fait de lois discriminatoires et des normes culturelles, elles sont privées de perspectives économiques, ont moins accès au crédit et sont moins rémunérées que les hommes. Dans la plupart des pays, il existe encore des obstacles à l'entrée des femmes en politique ou dans les conseils d'administration des entreprises. La violence à l'égard des femmes reste omniprésente et aggrave encore leur vulnérabilité dans la plupart de nos sociétés.

La transformation des OMD en un nouveau programme de développement mondial après 2015 est l'occasion de veiller à ce que l'égalité des sexes tienne une place centrale dans le nouveau programme. Il sera donc important que les femmes fassent entendre leur voix. Quelles sont leurs priorités pour les dix prochaines années, tant en ce qui concerne leurs droits que l'obtention de l'égalité?

Des personnalités de haut niveau lanceront le débat. Dans leurs interventions, les participantes seront invitées à dégager trois priorités sur lesquelles elles s'engagent à travailler. La carte 2014 sur les femmes en politique, produite conjointement par l'UIP et ONU Femmes, leur sera également présentée.

La discussion prendra fin à 16 h.15.

6. Audition des candidat(e)s au poste de Secrétaire général(e)

La réunion aura l'occasion d'entendre les candidat(e)s au poste de Secrétaire généra(e).

7. Rapport des rapporteuses des groupes de discussion

Les rapporteuses des groupes de discussion présenteront leurs rapports. La Réunion leur demandera de rédiger, en consultation avec les présidentes du Comité de coordination et de la Réunion, les amendements à présenter pendant le débat général de la Deuxième Commission permanente (mardi 18 mars) et de la Troisième Commission permanente (mardi 18 mars), selon les modalités exposées sous le point 4.

8. Prochaine Réunion des Femmes parlementaires

La Réunion sera informée de la date et du lieu de sa prochaine session.

- 3 - FEM/19/A.1

III. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE — mardi 18 mars 2014

1. Ouverture de la Réunion

2. Elections au Comité de coordination des Femmes parlementaires (15 heures à 15 h.45) (FEM/19/9-Inf.1 et FEM/19/9-Inf.2)

La 19^{ème} Réunion des Femmes parlementaires sera appelée à renouveler la moitié des membres de son Comité de coordination, pour remplacer celles des représentantes titulaires et suppléantes dont le mandat arrive à expiration en mars 2014, ainsi que les parlementaires ayant perdu leur siège.

Après les élections, la Réunion sera suspendue de 15 h.45 à 17 h.15 pour que le nouveau Comité de coordination puisse siéger à huis clos et choisir des candidates pour son Bureau (Présidente, première et deuxième vice-présidentes).

3. Election du Bureau du Comité de coordination des Femmes parlementaires (17 h.15 à 17 h.45)

La 19^{ème} Réunion des Femmes parlementaires sera appelée à approuver les candidatures aux postes de présidente et de première et deuxième vice-présidentes du Comité de coordination des Femmes parlementaires.

Procédure concernant les élections au Comité de coordination qui auront lieu pendant la 19^{ème} Réunion des Femmes parlementaires

La 19^{ème} Réunion des Femmes parlementaires sera appelée à renouveler la moitié des membres de son Comité de coordination pour remplacer les représentantes régionales titulaires et suppléantes dont le mandat vient à expiration en mars 2014.

La Réunion sera aussi appelée à remplacer les parlementaires ayant perdu leur siège (voir en annexe la liste actuelles des membres du Comité et les postes vacants).

Elections des représentantes régionales et de leurs suppléantes : règles et procédure

L'article 31.1c) du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires prévoit l'élection d'une représentante pour chacun des groupes géopolitiques de l'UIP, pour un mandat de quatre ans, ainsi que d'une suppléante de chaque représentante régionale lors de la même élection. Les femmes parlementaires qui achèvent leur mandat de membres du Comité de coordination ne sont pas rééligibles avant deux ans.

Les groupes géopolitiques de l'UIP sont les suivants :

- · Groupe africain
- Groupe arabe
- Groupe Asie-Pacifique
- · Groupe Eurasie
- Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Groupe des Douze Plus

Les Groupes géopolitiques doivent soumettre les candidatures par écrit. Les Membres de l'UIP qui souhaiteraient soumettre des candidatures doivent les soumettre <u>exclusivement</u> à leur groupe géopolitique. Chaque candidature doit être accompagnée d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes au maximum) de la candidate en anglais et en français seulement, pour distribution aux participants. Les Groupes géopolitiques devront présenter les candidatures avant le lundi 17 mars, 14 heures.

Calendrier

Conformément aux dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires, les élections auront lieu au cours de deux séances spéciales, qui se dérouleront le mardi 18 mars :

- A la première séance, seront élues les représentantes régionales titulaires et suppléantes. Immédiatement après cette élection, le Comité de coordination nouvellement constitué se réunira à huis clos pour désigner les candidates aux postes de présidente et de première et deuxième vice-présidentes du Comité ;
- A la deuxième séance, ces candidatures seront soumises à approbation.

Election de la Présidente et des Première et Deuxième Vice-présidentes du Comité de coordination : règlement et procédure

L'article 32 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires dispose qu'« après chaque renouvellement des représentantes régionales, tous les deux ans, la Réunion des Femmes parlementaires élit, sur proposition du Comité de coordination, la Présidente, la Première Vice-présidente et la Deuxième Vice-présidente du Comité parmi des parlementaires de régions différentes ».

COMPOSITION ET BUREAU DE COMITE DE COORDINATION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

BUREAU (2010-2014)

Présidente Mme N. Assegaf (Indonésie)

Première Vice-Présidente Poste vacant

Deuxième Vice-Présidente Mme B. Amongi (Ouganda)

REPRESENTANTES REGIONALES		Expiration du mandat
	Groupe africain :	
Titulaire :	Suppléante:	
Poste vacant	Mme M. Semetta (Mauritanie)	mars 2016
Mme Z. Drabo (Burkina Faso)	Mme S. Shope-Sithole (Afrique du Sud)	mars 2014
	Groupe arabe :	
Titulaire :	Suppléante :	
Poste vacant	Mme A. Talabani (Iraq)	mars 2016
Poste vacant	Mme I. Al Wazir (Palestine)	mars 2014
	Groupe Asie-Pacifique	
Titulaire:	Suppléante :	
Mme E. Abdulla (Maldives)	Poste vacant	mars 2016
Mme N. Assegaf (Indonésie)	Mme K. Ghosh Dastidar (Inde)	mars 2014
	Groupe Eurasie :	
Titulaire:	Suppléante :	
Mme E. Semenova (Féd. de Russie)	Poste vacant	mars 2016
Mme A. Naumchik (Bélarus)	Poste vacant	mars 2014
	oupe latino-américain et des Caraïbes :	
Titulaire:	Suppléante :	0040
Ms. M. Padierna Luna (Mexique)	Poste vacant	mars 2016
Poste vacant	Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba)	mars 2014
The later	Groupe des Douze Plus :	
Titulaire : Mme U. Karlsson (Suède)	Suppléante : Mme M. André (France)	mars 2016
Mme F. Dağci Çiğlik (Turquie)	Poste vacant	mars 2014
	7 Octo vacant	
MEMBRES DU COMITE EXECUTIF (de droit, pour la durée de leur mandat au Comité exécutif)		Expiration du mandat
Mme F. Diendéré Diallo (Burkina Faso)		octobre 2015
Mme N. Motsamai (Lesotho)		octobre 2015
Mme R. Kadaga (Ouganda)		octobre 2015
Mme Y. Passada (Uruguay)		octobre 2015
Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabo	n)	octobre 2014
PRESIDENTES DE LA REUNION D		

PRESIDENTES DE LA REUNION DES FEMMES PARLEMENTAIRES

(de droit pendant deux ans)

Mme B. Amongi (Ouganda)

Expiration du mandat
mars 2014